



Le service tiers-payant

Les Mutuelles de France ont toujours défendu le plus large accès au tiers-payant (dispense d'avance des frais) pour leurs adhérents et plus largement pour tous les assurés sociaux. Ce service est indispensable dans le cadre de l'accès aux soins pour tous, et la Mutuelle de France Alpes du Sud continue à proposer un réseau de professionnels de santé toujours plus étendu, sur nos départements alpins, et bien au delà !

Vous êtes sur un département autre que les Alpes de Haute-Provence et les Hautes-Alpes et vous fréquentez les mêmes professionnels de santé, faites-le nous savoir et nous créons les liens pour vous éviter l'avance des frais.

Le service tiers-payant un véritable avantage

Grâce aux nombreux accords de tiers-payant passés avec les professionnels de santé, vous n'avez pas d'argent à avancer chez les infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, dentistes, ambulanciers, laboratoires qui travaillent avec nous, lors d'une hospitalisation, chez les pharmacies (si respect des médicaments génériques), et les radiologues, dans le cadre du parcours de soins coordonné.

Dans notre réseau sanitaire, bénéficiez du tiers payant chez les [Opticiens Ecouter-Voir](#), dans les [Centres Mutualistes de Santé Dentaire](#) et au [Centre de Santé polyvalent de Manosque](#).



La proximité c'est être là avec vous et vos proches !



Adhérer



Mes services +



Notre offre globale de santé